

[Text]

Our members sort and deliver the mail in small towns and cities across the country. We operate and maintain the machines that code the mail and process parcels. Most of us have spent most of our working lives in the post office. We are proud of the important and positive contributions made by postal service in the enhancement of the cultural, social and economic life of Canadians.

Bill C-73 might sound innocent, even positive, but we believe it is not. We are very strongly opposed to Bill C-73. Our primary reason for opposing Bill C-73 is that it sets the stage for the privatization of Canada Post. In fact, we believe it is the privatization of Canada Post. We have heard a lot of debate tonight about whether it is or is not privatization.

We also refer, as did Mr. Lamarre, to the report of the Standing Committee on Consumer and Corporate Affairs and Government Relations. Recommendation number 36 stated that the Government of Canada should privatize Canada Post and that privatization be carried out by means of a public share issue and should incorporate an employee share ownership plan. We believe it is privatization. The minister has made no secret of the fact that he would like to see Canada be the first country to privatize its post office.

We also draw from the examples of Air Canada. In 1985 the government stated that Air Canada was not for sale. In April 1988 we saw the Air Canada Public Participation Act. By October 1988, 45 per cent of the shares were up for sale and by July 1989 the remaining 55 per cent were put up for sale, and some were offered to employees of Air Canada.

Bill C-73 allows employees to buy non-voting non-transferable shares. Up to 10 per cent of the value of the Crown corporation could be sold off in this way. The rest would be retained by the Government — for now. We believe that it would be only a matter of time before shares would be offered to other investors.

Mr. Andre has claimed that the offer will build a partnership between management and employees and improve service and labour relations. We have been characterized as a union in the past as being totally adversarial. I would like to talk a little about the fact that we do participate in joint programs with Canada Post Corporation. In fact, in our last collective agreement we negotiated a joint job creation and service expansion committee and a joint child care committee. We also work on a joint committee on workplace violence, a joint committee on technological change and we participate in national and local joint health and safety committees. We are not opposed to partnership between management and employees in that sense. We are, however, opposed to this type of phoney partnership.

[Traduction]

Nos membres trient et livrent le courrier dans les villages et les municipalités d'un bout à l'autre du pays. Nous faisons fonctionner et entretenons les machines qui codent le courrier et traitent les colis. La plupart d'entre nous avons presque toujours travaillé au bureau de poste. Nous sommes fiers du rôle important et positif que le service postal a joué pour faire avancer la vie culturelle, sociale et économique des Canadiens.

Le projet de loi C-73 peut sembler innocent, voire positif, mais nous ne pensons pas qu'il le soit. Nous nous opposons vivement à ce projet de loi, d'abord et avant tout parce qu'il prépare le terrain pour la privatisation de Postes Canada. Même que, à notre avis, c'est le début de la privatisation. Beaucoup d'arguments ont été soulevés ce soir, à savoir s'il s'agit d'une privatisation ou non.

Nous nous reportons aussi, comme l'a fait M. Lamarre, au rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale. La recommandation no 36 dit que le gouvernement du Canada devrait privatiser Postes Canada et que la privatisation devrait s'effectuer au moyen d'une émission publique d'actions, assortie d'un régime de participation pour les employés. D'après nous, c'est bel et bien une privatisation. Le ministre n'a pas caché le fait qu'il aimerait que le Canada soit le premier pays à privatiser son bureau de poste.

Nous prenons aussi comme exemple Air Canada. En 1985, le gouvernement a déclaré qu'Air Canada n'était pas à vendre. En avril 1988, le gouvernement adopte la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada. En octobre 1988, 45 p. 100 des actions sont à vendre et, en juillet 1989, le reste, soit 55 p. 100, sont mises en vente, dont un certain nombre offertes aux employés d'Air Canada.

Le projet de loi C-73 permet aux employés d'acheter des actions non transférables et non assorties d'un droit de vote. Jusqu'à 10 p. 100 de l'actif de Postes Canada pourrait être vendu de cette manière. Le gouvernement garderait le reste — pour le moment. D'après nous, c'est qu'une question de temps avant que les actions soient offertes à d'autres investisseurs.

M. Andre prétend que l'offre permettra de bâtir un partenariat entre la direction et les employés et qu'il en résultera une amélioration du service et des relations de travail. Nous avons été accusés dans le passé d'être un syndicat totalement contestataire. J'aimerais préciser que nous participons déjà à des programmes conjoints avec la Société canadienne des postes. Même que, dans notre dernière convention, nous avons négocié un comité conjoint de création d'emplois et d'expansion du service, ainsi qu'un comité conjoint de garderies. Nous préparons un comité conjoint sur la violence au travail, un comité conjoint sur le changement technologique et nous participons à des comités nationaux et locaux mixtes de santé et de sécurité. Nous ne sommes pas contre une association entre la direction et les employés dans